

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016

Publication : 14/11/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 27 OCTOBRE 2016

DECISION

Numéro 16 - 09 - 076

Décision 6 : Les avenants au marché de construction du centre d'incendie et de secours de Saint Sauveur en Rue.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 juillet 2016 s'est réuni le 27 octobre 2016 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :**I – Avenants n'ayant pas fait l'objet d'un examen par la commission des marchés :**

📁 Avenant n°2 au lot 5 : « *Menuiseries extérieures PVC* » (annexe 1) :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux non réalisés : fourniture et pose d'entrées d'air autoréglables.

Le montant de la moins-value s'élève à – 199, 10 € HT, ce qui représente, avec l'avenant n°1, une augmentation de 2.89 % du montant initial du marché qui passe de 7 675, 23 euros HT à 7 896, 68 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 8 : « Menuiserie intérieure » (annexe 2 et 2 bis) :

Cet avenant a pour objet la prise en compte de la suppression de plusieurs prestations : bloc porte à vantail stratifié, couvre joint de dilatation, poteau d'arrêt, bi-patère mural.

Le montant de la moins-value s'élève à – 1328, 68 € HT, soit une diminution de 6.22 % du montant initial du marché qui passe de 21 377, 07 euros HT à 20 048, 39 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 12 : « Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaire » (annexe 3) :

Cet avenant a pour objet la prise en compte de la suppression de plusieurs prestations dont le détail figure dans l'annexe 3 ci-jointe.

Le montant de la moins-value s'élève à – 2 000 € HT, soit une diminution de 4.46 % du montant initial du marché qui passe de 44 851, 00 euros HT à 42 851, 00 euros HT.

I – Avenants ayant fait l'objet d'un examen par la commission des marchés :

📁 Avenant n°2 au lot 2 : « Gros œuvre » (annexe 4) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la suppression de plusieurs prestations : coffrage droit de poteaux, profil de finition en aluminium, tranchée pour réseaux EU/EV et seuil droit sur passage extérieur.

Le montant de cette moins-value s'élève à - 1 666 euros € HT, ce qui représente, avec l'avenant n°1, une augmentation de 8.90 % du montant initial du marché qui passe de 135 151, 79 euros HT à 147 174, 86 euros HT.

Vu le rapport présenté par le Président, le Bureau prend la décision suivante :

Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration approuve les projets d'avenants au marché de construction du centre d'incendie et de secours de Saint Sauveur en Rue et autorise le Président à signer les documents ci-joints.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161027-16-09-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016

Publication : 14/11/2016